

RAPPORT N°234 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 6 JUIN 2020

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 30 mai au 6 juin 2020 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de la période. Une des victimes est une jeune femme violée et assassinée en province Cibitoke. Une autre jeune élève a été victime de viol après avoir été enlevée à Bubanza.

Le rapport évoque également douze (12) cas d'arrestations arbitraires. Les victimes sont des adeptes de la prêtresse Eusébie Ngendakumana ainsi que des membres de la milice imbonerakure qui ont soutenu un autre candidat à la présidentielle au sein du parti au pouvoir.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Un homme a assassiné Pascal Nizigiyimana au centre de la commune Mabanda, province Makamba (sud du pays) le 29 mai 2020. Des témoins rapportent que la victime, membre de la milice imbonerakure, a été poignardé dans un bar. À l'origine, il aurait agressé la compagne de l'un de ses camarades également membre des imbonerakure, lequel l'a poignardé.

Sos-Torture/Burundi note que la police a arrêté le principal suspect nommé Juvenal Havyarimana et sa compagne Christine Minani.

- Un (des) individu(s) a (ont) assassiné une jeune femme dont le corps a été découvert dans un trou sur la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 5 juin 2020. Des témoins rapportent que la jeune femme a été violée avant d'être assassinée. Elle a été identifiée par des habitants comme membre de la communauté Twa.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a arrêté aucun suspect à ce jour.

- Des individus non identifiés ont enlevé une jeune fille prénommée Chantal en date du 4 juin 2020 dans la commune et province Bubanza (ouest du pays). Des proches

rappellent que la victime a été retrouvée le lendemain, les bras et les jambes ligotés. Elle a été victime de viol de la part de ses ravisseurs qui l'ont également blessé au niveau de la tête.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Bubanza n'a arrêté aucun suspect à ce jour. Des proches rapportent en outre que la jeune fille avait alerté des enseignants de son école après avoir reçu plusieurs appels de menaces de la part de personnes inconnues.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté quatre (4) personnes sur la colline Nyamugerera, commune Musigati, province Bubanza (ouest du pays) le 1^{er} juin 2020. Des proches rapportent qu'il s'agit des adeptes d'Eusébie Ngendakumana dont plusieurs fidèles ont été emprisonnés et d'autres assassinés.

Sos-Torture/Burundi note en outre que ces quatre personnes sont victimes de leur refus de signer un acte d'engagement visant entre autres à accepter de changer leur façon de prier.

Sos-Torture/Burundi a aussi appris l'arrestation de quatre autres fidèles d'Eusébie dans la commune et province Bururi (sud du pays) le 31 mai 2020. Des témoins rapportent que leur arrestation a été ordonnée par le gouverneur de Bururi.

- Des agents de la police ont arrêté Jean de Dieu Nduwimana, Émile, Moïse et Nduwimana dans différentes localités de la province Bubanza (ouest du pays) le 3 juin 2020. Des proches rapportent que toutes ces personnes sont des membres de la milice imbonerakure dont des représentants locaux. Ils seraient victimes d'avoir soutenu la candidature de Pascal Nyabenda, président de l'Assemblée nationale et natif de la province Bubanza à la candidature de leur parti CNDD-FDD.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires dont l'origine est un règlement de comptes interne au sein du parti au pouvoir CNDD-FDD.

3. Des opposants libérés après les élections

Sos-Torture/Burundi a appris la libération de quatre membres du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté) le 4 juin 2020. Ces opposants, dont Laurent Nduwayo, étaient détenus à la prison de Rumonge (sud-ouest du pays) depuis le 15 mai 2020. M. Nduwayo était candidat aux élections législatives du 20 mai 2020 (cfr. Rapport Sos-Torture Burundi n°231).

Sos-Torture/Burundi note que plusieurs militants du parti CNL restent encore en détention. Ils sont victimes de leur appartenance politique et des dénonciations de fraude électorale qu'ils ont faites.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.